

L'obtention du grade de Docteur en Archéologie à l'ED112, en accord avec l'arrêté du doctorat du 25 mai 2016, se fait par le suivi d'un parcours doctoral qui aboutit à l'obtention de 180 ECTS (European Credits Transfer System). Les 180 ECTS du parcours doctoral s'articulent autour de :

- La rédaction du mémoire de thèse : 150 ECTS
- Le suivi d'activités complémentaires à la formation du doctorant : 30 ECTS

Le suivi d'activités complémentaires au sein de l'ED112 est récapitulé dans le diplôme d'appui à la recherche en archéologie (DARA).

<b>Nom, Prénom</b>	
Numéro étudiant	
Année de la première inscription en thèse	
Directeur (s) de thèse	
Sujet de thèse	
Année du DARA	

En vue de réunir 30 ECTS, le doctorant optera pour les propositions convergeant vers ses centres d'intérêt dans l'offre proposée.

Vous devez acquérir au minimum 5 ECTS dans chacun des groupes au cours de vos 3 années de suivi d'activités et de formations :

Ces activités se répartissent entre :

- Formation théorique et pratique
- Activités scientifiques au sein de l'ED et/ou des UMR
- Activités scientifiques de valorisation externe
- Organisation de la recherche et enseignement

Selon votre situation, vous pouvez – avec accord de votre directeur de thèse et après avis du conseil de l'ED – obtenir une dispense du DARA. Les doctorants contractuels ne sont pas éligibles à cette mesure.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le conseil de l'école doctorale, les 30 ECTS doivent être réunis à la fin de la troisième année d'inscription et sont nécessaires pour une éventuelle inscription en 4<sup>ème</sup> année.

Groupes	Modules	Crédits ECTS	Modalité de validation / justificatifs	Choix (à cocher)
<b>Formation théorique et pratique</b>				
	Suivi de séminaire 1	2	Attestation	
	Suivi de séminaire 2	2	Attestation	
	Suivi de colloque / journée d'études / table ronde	2	Attestation	
	Étude de collection / inventaire d'archives	3	Attestation	
	Participation à un chantier archéologique	2	Attestation	
	Participation à un chantier archéologique avec responsabilité / rapport de fouilles	4	Attestation et rapport de fouilles	
	Langue	2	Attestation	
<b>Activités scientifiques au sein de l'ED et/ou des UMR</b>				
	Participation à la Journée de rentrée de l'ED 112	2	Liste d'émargement	
	Formation doctorale : séminaire de la cellule des formations doctorales (CFD) - 1	2	Aucune (la liste d'émargement est directement envoyée par le CFD à l'ED112)	
	Formation doctorale : séminaire de la cellule des formations doctorales (CFD) - 2	2	Aucune (la liste d'émargement est directement envoyée par le CFD à l'ED112)	
	Formation Ethique de la recherche et intégrité scientifique (CFD) (formation obligatoire, à suivre une fois au cours de la validation du parcours doctoral)	2	Aucune (la liste d'émargement est directement envoyée par le CFD à l'ED112)	
	Séminaire doctoral séminaire de l'ED112 - 1	2	Aucune (la liste d'émargement est directement envoyée par l'enseignant à l'ED112)	
	Séminaire doctoral séminaire de l'ED112 - 2	2	Aucune (la liste d'émargement est directement envoyée par l'enseignant à l'ED112)	
	Séminaire doctoral organisé par UMR / Labo/ CNRS	2	Attestation	
	Suivi des réunions d'équipe	1	Attestation	
	Suivi de la Journée doctorale de l'ED112	2	Aucune (liste d'émargement à signer le jour de la JD)	
	Communication ou poster à la journée doctorale de l'ED112	5	Aucune	

<b>Activités scientifiques de valorisation externe</b>				
	Suivi colloque / groupe de recherche / table ronde	2	Attestation	
	Communication dans un colloque	5	Programme sur lequel votre nom apparaît	
	Communication dans une table ronde / conférence / poster	3	Programme sur lequel votre nom apparaît	
	Publication : colloque (publié)	5	Première page (pdf) de la publication (avec votre nom)	
	Publication : article ou chapitre dans une revue scientifique ou un ouvrage (publié)	5	Première page (pdf) de la publication (avec votre nom)	
	Médiation culturelle	3	Attestation	
<b>Organisation de la recherche et enseignement</b>				
	Organisation de journées (colloque, table ronde, journée d'étude, recherche, séminaire)	6	Présentation du projet	
	Enseignement TD/TP/CM 20h	2	PVI signé avec l'UFR / transmis à l'ED	
	Enseignement TD/TP/CM 40h	4	PVI signé avec l'UFR / transmis à l'ED	
	Enseignement TD/TP/CM 60h	6	PVI signé avec l'UFR / transmis à l'ED	
	Organisation de la journée de l'ED et édition scientifique	10	Programme de la journée	
	Représentation des doctorants au sein de l'ED	5	Attestation	
	Représentation des doctorants au sein d'un UMR ou équipe	3	Attestation	

### **Situations particulières :**

<b>Situation</b>	<b>DARA / 30 ECTS</b>	<b>Justificatif</b>	<b>Attestation</b>	<b>Choix (à cocher)</b>
Salarié à temps plein en CDI	Dispensé	Photocopie du contrat de travail	Accord du directeur de thèse	
Cotutelle dont l'université principale n'est pas Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Dispensé	Photocopie de la cotutelle de thèse signée	Accord des directeurs de thèse	

Pour l'attribution des ECTS, vous devrez apporter la preuve de votre présence aux manifestations et activités. Aucun ECTS ne sera attribué sans justificatif.

Pour justifier du DARA, il est conseillé de conserver les fiches de présence ou attestations de toutes les activités relatives à la formation suivie à l'école doctorale, à l'université, en laboratoire ou encore d'expériences de travail salarié, ateliers, stages, séminaires de laboratoire, séminaires transversaux, journée d'Ecole doctorale, enseignements, formation linguistique, communications dans les colloques en France ou à l'étranger, publications dans les revues scientifiques, séjours de terrain, mobilité géographique, activités d'élu au conseil de l'école doctorale, du laboratoire ou de l'université, organisation de colloque de haut niveau, bilan de compétences, etc.

Pour valider votre parcours doctoral, il est nécessaire d'envoyer chaque année, à cette adresse : [dara.ed112@univ-paris1.fr](mailto:dara.ed112@univ-paris1.fr), le récapitulatif au format pdf de tous vos justificatifs pour l'année à valider (un seul document pdf contenant tous vos justificatifs – un seul envoi pour toute l'année). Les documents déjà donnés une année, ne sont pas à refournir l'année suivante.

En cas de nouvelles activités suivies en cours d'année, vous devez, lors du dépôt de vos justificatifs, retourner le formulaire d'inscription modifié.

L'adresse [dara.ed112@univ-paris1.fr](mailto:dara.ed112@univ-paris1.fr) est une adresse pour déposer les justificatifs – ce n'est pas une adresse de correspondance. Si vous avez des questions, il convient de contacter le secrétariat : [seced112@univ-paris1.fr](mailto:seced112@univ-paris1.fr).

## **Ecole doctorale d'archéologie ED112**

Institut d'Art et d'Archéologie  
3, rue Michelet 75006 Paris  
Tél : +33 (0)1 53 73 70 95